

École Saint-Paul

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents 2025-2026

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

À notre école

- Milieu urbain et entouré de maisons unifamiliales qui sont habitées, pour la plupart, par des citoyens à la retraite.
- La majorité de notre clientèle se retrouve aux limites du territoire.
- Plusieurs élèves sont issus d'un milieu socio-économique à faible revenu et vivent dans des logements à prix modique.
- Un indice de milieu socio-économique (IMSE) de 10 sur 10 et un seuil de faible revenu (SFR) de 10 sur 10, (SIAA du Québec).
- Près de 60% des élèves et 77% des parents sont nés hors-Québec.
- L'école compte 2 classes d'accueil. Il est important de noter que lorsque ces élèves ont une maîtrise suffisante du français, ils sont réintégrés dans notre école dans les groupes réguliers et leurs résultats scolaires sont souvent comptabilisés dans les moyennes de groupe.

Portrait de situation

91% des élèves affirment se sentir en sécurité comparativement à 87 % pour le CSSPO. L'engagement et l'attachement au milieu a une moyenne de 86 % comparativement à 77% dans le CSSPO.

20 % des élèves de l'école affirment s'être fait traiter de noms très souvent
23% souvent
28% quelques fois
29% jamais

Lors de la dernière passation du QSVER, 21,4% des élèves mentionnaient avoir souvent ou très souvent été la cible d'insultes de propos à connotation sexuelle qui rendent mal à l'aise et 14,4 de gestes déplacés à connotation sexuelle.

Le QSEVR de 2024 nous mentionnait que le 23 % d'élève ayant affirmé avoir été la cible d'une violence ciblée quelconque, 33 % de celles-ci seraient reliées à l'origine ethnique ou aux croyances religieuses.

Priorités

- Diminuer le pourcentage d'élèves qui rapportent avoir subi des situations de violence verbale
- Diminuer le pourcentage d'événements rapportés concernant les propos à caractère sexuel
- À éditer

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et à l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

- Sensibiliser les élèves à la violence à caractère sexuel et recevoir davantage de données sur la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Conflit

Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art.13, L.I.P.)

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art.13, L.I.P.)

Violence à caractère sexuel (VACS)

"Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

Document à l'intention des parents

Nos moyens

- Offrir des ateliers à tous les niveaux sur les habiletés sociales (parapluie, ateliers ADPEC)
- Offrir des activités parascalaires sur l'heure du dîner
- Implanter le programme des acti-leaders
- Former les surveillants d'élève (surveillance active par le CISSSO et la psychoéducatrice)
- Maintenir le plan de surveillance de la cour
- Présence d'une TES sur l'heure du dîner
- Implantation d'un arbre décisionnel (RAI) sur la gestion des comportements
- Implantation du programme DIRE MENTORE afin d'enseigner les compétences personnelles et sociales des élèves.
- Système d'émulation basé sur la valorisation des bons comportements (BILLET BRAVO et BILLET RÉCRÉ)
- Vidéo mensuel présentant un comportement de civisme à valoriser
- Journée du chandail rose
- Ateliers offerts aux élèves du 3^e cycle par le policier éducateur
- Atelier préventif animé par l'ADPEC (ex : Gang de choix)
- Journée thématique sur l'homophobie
- Des activités sur l'éducation à sexualité sont animées par les enseignants dans toutes l'école du préscolaire à la 6^e année.
- Semaine multiculturelle
- Valorisation des différentes cultures au quotidien
- Passeport des saveurs (découvertes d'aliments d'origines diverses)

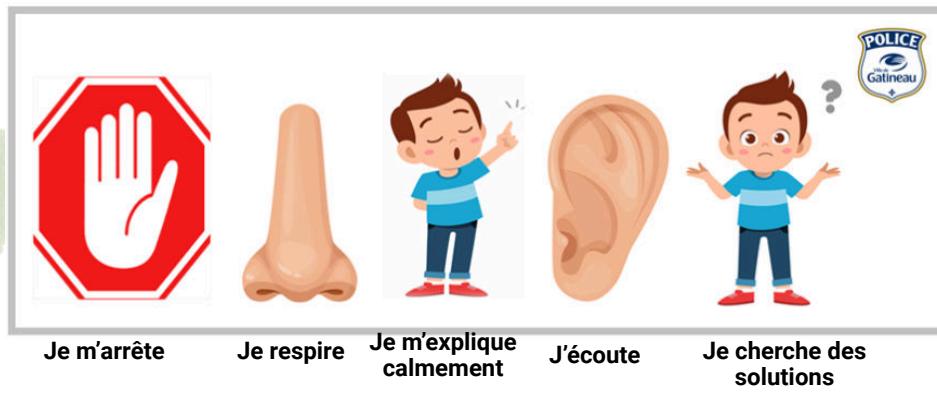
Confidentialité

Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation devront être traitées de manière confidentielle.

- Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.
- S'assurer que les discussions traitant d'un cas en particulier se font dans un endroit approprié isolé.

Faire
ÉQUIPE
pour le
bien-être de
tous

Stratégies lorsque l'on vit un conflit



Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

(incluant la violence à caractère sexuel et l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale)

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous. Par la suite, le 2^e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées en :

- Rencontrer les élèves séparément par la TES au dossier pour évaluer la situation et la documenter selon les circonstances, la légalité de l'acte, le risque de récidive.
- Informer les parents et les impliquer dans les mesures de soutien.

Mesures de soutien et d'encadrement

- réflexion sur le comportement avec geste réparateur
- implication des parents
- mesures d'encadrement selon le code de vie
- suivi TES (modelage, habiletés sociales, etc.)
- Plan d'action ou d'intervention
- valoriser le comportement de dénonciation
- formation sur le rôle des témoins
- plan de sécurité
- référence aux services complémentaires ou externes
- suivi TES 2-1-1

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève, nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

Mesures d'encadrement selon le code de vie

Contrat d'engagement

Retrait de privilège et/ou d'activité

suspension interne ou externe

rencontre avec le policier éducateur

Suivi

- suivi 2-1-1
- communication auprès des parents
- rétroaction auprès de la personne qui a fait le signalement ou la plainte
- informer le personnel impliqué du plan de protection

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

Pour les élèves :

- tournée des classe en début d'année pour présenter aux élèves leur TES et leur local afin qu'ils puissent s'y référer
- Dénonciation à un adulte de l'école en tout temps.

Pour les parents:

- Contacter la direction ou le TES par téléphone ou courriel

Pour le personnel:

- Contacter la direction ou le TES par téléphone ou courriel

Pour porter plainte: En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (*LPNE, art. 33, par. 2°*). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction:

Isabelle Legault

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Brigitte Mercier, TES

Isabelle Legault, Directrice

Caroline Lessard, Directrice-adjointe

CSSPO

Personne responsable du traitement des plaintes

Caroline Sauvé

819 771-4548 poste 850701

caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Ligne Parents

1-800-361-5085

www.ligneparents.com

CISSSO

811 option 2

cissso-outaouais.gouv.qc.ca

CAVAC

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

1 800 331-2311

www.cavac.qc.ca

CIASF

Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille

819 595-1905

www.ciasf.org

Commission des services juridiques

1-800-842-2213

www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

1-800-567-6810

ou
819-776-6060

Service de police

819 246- 0222

gatineau.ca/portail/police